

Rennaz



Le futur hôpital, sur trois niveaux, sera situé à un jet de pierre du village de Rennaz et de l'autoroute A9. IMAGE DE SYNTHÈSE; DR/GENINASCA DELEFORTRIE-GROUPE 6

Un hôpital unique de taille XXL pour la Riviera et le Chablais

Le futur établissement intercantonal comptera 300 lits. Facture: 275 millions de francs

Karim Di Matteo

Quatre blocs orientés nord-sud, tout en longueur, reliés par des galeries. Le tout sur trois niveaux. Après un coup d'œil à la maquette du projet lauréat, on serait tenté de parler d'un hôpital plat. L'un des concepteurs, Denis Bouvier, de l'équipe Geninasca Delefortrie-Groupe 6, évoque «un glissement horizontal dans le paysage».

Le futur hôpital unique Riviera-Chablais, dont l'ouverture est prévue en 2016 à Rennaz, dans le Chablais vaudois, aura un visage «résolument contemporain», «bien intégré à son lieu d'implantation». La variante du bureau neuchâtelois, présentée hier matin, a séduit le jury d'un concours qui réunissait dix finalistes.

Son président, l'ancien conseiller d'Etat valaisain Jean-Jacques Rey-Bellet, relève trois atouts: «Des dimensions adaptées. Le fait d'avoir placé toutes les uni-



Jean-Jacques Rey-Bellet, Yves Fontannaz (syndic de Rennaz), Maurice Tornay, Pierre-Yves Maillard et Marc-Etienne Diserens, sur le site du futur hôpital (de g. à dr.). MARC-ANDRÉ MARMILLOD

Voies d'accès à définir

● Le prochain défi sera de définir quelle sera la meilleure manière d'accéder à l'hôpital sans encombrer les axes habituels. «Une étude est en cours par un bureau spécialisé et son rapport est attendu pour cet été», précise Marc-Etienne Diserens, président du Conseil d'établissement. Une route spéciale depuis le rond-point de l'autoroute est évoquée. Un complément par les transports publics existants (Vevey-

Montreux-Chillon-Villeneuve, Transports Publics du Chablais, Car Postal) et des cadences de bus adaptées seront indispensables. Des discussions sont menées avec les CFF. Un arrêt de gare particulier est-il envisageable? Il reste à démontrer que c'est une solution. Par ailleurs, le concept de mobilité devra être coordonné avec les projets d'agglomération sur la Riviera et dans le Chablais, dont les transports sont l'axe majeur.

tés de soin au même niveau, avec des patios extérieurs végétalisés auxquels toutes les chambres auront au moins un accès visuel. Et l'organisation des services.»

«Un exemple»

L'hôpital unique constitue un «modèle de collaboration intercantonale», ont relevé les deux ministres de la Santé, Maurice Tornay et Pierre-Yves Maillard. Le Vaudois a également salué «un très bon exemple de restructuration hospitalière». Les sept sites qui existent aujourd'hui entre Vevey et Monthey seront en effet concentrés à Rennaz. Ne subsisteront que deux antennes de 75 lits chacune, qui assureront le suivi de certains patients à Vevey et à Monthey. Les 300 lits de l'hôpital de Rennaz desserviront un bassin de 180 000 personnes. Il comptera quelque 1800 collaborateurs. Le crédit de construction de 275 millions doit être cautionné par les deux cantons, à hauteur de 75% pour Vaud et 25% pour le Valais.

Pour le public Exposition des dix projets du concours au Centre mondial du cyclisme, à Aigle, du 12 avril au 2 mai.

Les dates

Octobre 2001: déclaration commune des cantons de Vaud et du Valais pour un hôpital intercantonal pour les régions de la Riviera et des deux Chablais.

18 décembre 2008: les gouvernements cantonaux signent la Convention du futur établissement; décision avalisée par les parlements au printemps 2009.

8 avril 2011: le lauréat du concours d'architecture est connu.

Avril 2011 - février 2012: préparation de l'appel d'offres.

août 2011 - juillet 2012: plan d'affectation cantonal et obtention du permis de construire.

Février - mai 2012: appel d'offres d'entreprises générales.

Mai-août 2012: préparation de la demande de crédit de construction; le cautionnement de celui-ci sera vraisemblablement voté par Vaud et Valais fin 2012.

Janvier 2013 - avril 2016: réalisation de l'ouvrage.

Un soutien appuyé aux TGV par Vallorbe

Les décideurs de l'arc jurassien ont adopté hier une résolution demandant de pérenniser les dessertes ferroviaires internationales

Les réactions politiques indignées se succèdent contre la suppression de la moitié des TGV circulant par Frasnay et Vallorbe, évoquée par la société Lyria. Hier, c'est arcjurassien.ch, plate-forme regroupant le gratin des décideurs de cette région, qui a tapé du poing sur la table.

Le cénacle, réuni au Grand Hôtel des Bains d'Yverdon, a approuvé une résolution appelant «les gouvernements suisse et français à pérenniser et à renforcer les liaisons TGV entre Lausanne et Paris via Vallorbe» et, de manière générale, «entre le Jura, Berne et Neuchâtel vers les lignes TGV et vers Paris, par l'arc jurassien». «Ils doivent être conscients que ces liaisons internationales sont un point d'ancrage indispensable au développement de la région», a complété l'auteur de la résolution, la conseillère nationale Josiane Aubert. L'élue PS a déjà interpellé le Conseil fédéral à ce sujet.

Les CFF et la SNCF, dont Lyria est une filiale commune, continuent de souffler le chaud et le froid sur leurs réelles intentions. «Lyria a lancé un ballon d'essai pour voir quelles réactions cela allait susciter», analyse le prési-

«Si on ne défend pas nos acquis, personne ne le fera»

Pascal Broulis, président d'arcjurassien.ch

dent du Conseil d'Etat, Pascal Broulis, par ailleurs président d'arcjurassien.ch. «Si on ne défend pas nos acquis, personne ne le fera.» De l'autre côté de la frontière aussi les politiques s'activent. «J'ai proposé que la Conférence Transjurassienne franco-suisse soit, en amont, un espace de concertation avec les CFF et la SNCF, histoire que l'on ne subisse pas leur diktat», a souligné Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Franche-Comté, invitée hier à la réunion d'arcjurassien.ch.

V.M.A.

Les «anti-PC familles» disent défendre le pouvoir d'achat des Vaudois

Début de l'offensive contre la loi sur les prestations complémentaires pour familles

Cela deviendra-t-il la règle? Le comité «Non à un nouvel impôt sur le travail» a lancé hier sa campagne en commençant par indiquer de quel budget il disposait.

Au tout début de l'année, 100 000 francs ont été engagés pour faire aboutir le référendum contre la loi sur les prestations complémentaires pour familles (PC familles en abrégé). Résultat: 17 000 signatures, alors que 12 000 auraient suffi. «Avec les Fêtes et les vacances, ce ne fut pas si simple», a observé Claudine Amstein, directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) lors d'une conférence de presse.

En vue de la votation du 15 mai,

300 000 francs seront investis pour faire capoter une «aide mal ciblée», qui repose sur un mode de financement «inique et inacceptable». Sa faute: «Ponctionner les entreprises, les salariés et les indépendants», avec pour conséquence de «réduire une fois encore le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent».

Sur les affiches, la cible est fixée: «Subventionner ceux qui ont décidé de ne travailler qu'à 20%? Ça suffit!» L'entier de la loi n'est donc pas sous le feu des référendaires, qui sont favorables à la rente-pont AVS pour les chômeurs âgés. «Mais ce n'est pas parce que le second volet de la loi est acceptable que l'on va se laisser imposer l'ensemble», a expliqué Claudine Amstein, entourée de représentants du Centre patronal, du Parti libéral-radical et de l'UDC.

Consultant associé de la société Elios, Nicolas Leuba a contesté le principe de la loi. «Rien ne justifie



Claudine Amstein, entre l'UDC Fabrice Moscheni (à g.) et Nicolas Leuba, patron de PME. ODILE MEYLAN

que des buts de pure politique sociale soient financés par le prélèvement d'une contribution auprès des entreprises et des travailleurs. A l'exception du Tessin, les quelques

autres cantons qui ont introduit ou projettent d'introduire de telles prestations les financent par le budget cantonal.»

Ces expériences voisines per-

mettent à Catherine Labouchère, présidente des libéraux, d'étayer une de ses principales critiques: «Le projet de loi genevois exige qu'une activité lucrative soit exercée au moins à 40% pour une famille monoparentale, ou à 90% pour un cou-

«En réalité, cette loi maintient les bénéficiaires dans l'assistance»

Claudine Amstein, directrice de la CVCI

ple avec enfant. En revanche, la loi vaudoise n'exige aucun taux d'activité minimal ouvrant le droit aux prestations.» Dès lors, «l'incitation à se réinsérer dans la vie active n'existe tout simplement pas».

Directeur de Berdoz SA, André Berdoz s'est aussi référé aux modèles tessinois et genevois pour «craindre une sous-évaluation du coût vaudois des PC familles». Le coût moyen par famille est de 12 710 francs au Tessin, de 18 000 francs à Genève, mais de seulement 8600 francs dans le canton de Vaud.

Conclusion du comité «Non à un impôt sur le travail»: il faut s'attacher aux véritables causes de la précarité des familles. Au premier rang desquelles figure une formation insuffisante. L'an dernier, relève Claudine Amstein, des fonds pour la formation professionnelle et pour l'accueil de jour de la petite enfance ont été mis en œuvre. «La moindre des choses serait d'attendre une évaluation de ces mesures positives avant d'introduire une nouvelle aide sociale», s'insurge la directrice de la CVCI. **Daniel Audétat**